



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2020-0290 du 14 DEC. 2020

Portant renouvellement partiel de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SARTHE AMONT » - Modification n°1

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er} et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 02-2059 du 28 février 2002 des Préfets de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « SARTHE AMONT » et nommant le Préfet de la Sarthe Préfet coordonnateur, modifié ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 03-0515 du 24 janvier 2003 portant création et composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « SARTHE AMONT » ;

VU les arrêtés préfectoraux n° DIRCOL 2016-0038 du 28 janvier 2016 et n° DIRCOL 2016-0058 du 8 février 2016 modifiant l'arrêté de périmètre du SAGE « SARTHE AMONT » du 28 février 2002 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DCPPAT 2018-0029 du 22 janvier 2018 portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du SAGE « SARTHE AMONT » ;

Considérant que tout membre cesse de l'être s'il perd les fonctions au titre desquelles il a été désigné ;

Considérant le renouvellement des conseils municipaux suite aux élections municipales de 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à de nouvelles nominations afin d'assurer la représentativité des membres composant la commission, pour le mandat restant à courir ;

Considérant les propositions de l'association des maires, adjoints et présidents d'intercommunalité de la Sarthe, de l'association des maires de l'Orne et des

intercommunalités, de l'association des maires, adjoints et présidents de communautés de la Mayenne pour chacun des départements concernés ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n° DCPAT 2018-0029 du 22 janvier 2018 portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SARTHE AMONT », est modifié.

ARTICLE 2 : La composition de cette commission est arrêtée ainsi qu'il suit :

I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (32 membres)

1) Représentants des Conseil Régionaux :

NORMANDIE

Madame Séverine YVARD
Conseillère Régionale de Normandie

PAYS-DE-LA-LOIRE

Madame Anne BEAUCHEF
Conseillère régionale

2) Représentants des Conseils Départementaux :

SARTHE

Madame Véronique CANTIN
Conseillère départementale

MAYENNE

Monsieur Daniel LENOIR
Vice-Président du conseil départemental

ORNE

Monsieur Jean-Michel BOUVIER
Vice-Président du conseil départemental

3) Représentants des Maires :

SARTHE

Monsieur Christophe COUDRAY
Maire adjoint de Moulins-le-Carbonnel

Monsieur David CHOLLET
Maire de Souigné-sous-Ballon

Madame Florence PAIN
Conseillère municipale du Mans

Monsieur Michel GUY
Conseiller municipal de La Guierche

Monsieur Christophe MASSE
Maire adjoint de Coulaines

Monsieur Frédéric BARRE
Maire de Bonnétable

Madame Armelle REIGNIER
Maire de Maresché

Monsieur Michel COUDER
Maire de Courcival

Monsieur Daniel LEFEVRE
Maire de Mont-Saint-Jean

Monsieur Maurice VAVASSEUR
Maire de Ballon-Saint-Mars

Monsieur Pascal DELPIERRE
Maire de Saint-Léonard-des-Bois

ORNE

Monsieur Romain BOTHET
Maire Adjoint d'Alençon

Monsieur Ronan DANIEL
Maire Adjoint de Coulonges-sur-Sarthe

Monsieur Joël DEMARGNE
Maire adjoint de Saint-Denis-sur-Sarthon

4) Représentants des établissements publics locaux :

SARTHE

Monsieur Marcel MORTREAU
Vice-président de la Communauté urbaine du Mans

Monsieur Marcel LEVESQUE
Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Monsieur Alain BESNIER
Vice-président de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Monsieur Stéphane BRUNET
Vice-président de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Monsieur Philippe GAGNOT
Président du Syndicat mixte de l'Orne Saosnoise

Monsieur Joseph LAMBERT
Président du Syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau potable de la
région de Perseigne et du Saosnois

ORNE

Monsieur Romain DUBOIS
Conseiller communautaire de la Communauté urbaine d'Alençon

Monsieur Didier RATTIER
Conseiller communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Monsieur Patrick COUSIN
Vice-président du Syndicat départemental de l'eau de l'Orne

Mme Béatrice METAYER
Membre du comité syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Monsieur Francis BERARD
Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe

MAYENNE

Monsieur Raymond LELIEVRE
Vice-président de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Madame Adélaïde DEJARDIN
Vice-présidente de la Communauté de Communes des Coëvrons

**II. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, PROPRIETAIRES FONCIERS,
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS (15 membres)**

1) Représentants de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie :

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne
ou son représentant

2) Représentants des Chambres d'Agriculture :

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne
ou son représentant

3) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de
la Sarthe
ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de
la Mayenne
ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de
l'Orne
ou son représentant

4) Représentants des associations pour la protection de la nature :

Monsieur le Président de SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT, ou son représentant

Monsieur le Président de MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT
ou son représentant

5) Représentant de l'Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe :

Monsieur le Président de l'association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
ou son représentant

6) Représentant des associations de consommateurs :

Madame la Présidente de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe,
ou son représentant

7) Représentant des associations pour la protection des inondés :

Monsieur le Président de l'association de Défense des Sinistrés et de la Protection
des Quartiers Inondables (ADSPQI), ou son représentant

**8) Représentant du Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural -
CIVAM AD 72 - :**

Monsieur le Président du CIVAM AD 72, ou son représentant

III. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (12 membres)

◆ **Préfecture de la Région Centre – Bassin Loire-Bretagne**

Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet coordonnateur
du Bassin Loire-Bretagne, ou son représentant

◆ **Préfecture de la Sarthe**

Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant

◆ **Préfecture de la Mayenne**

Monsieur le Préfet de la Mayenne, ou son représentant

◆ **Préfecture de l'Orne**

Madame le Préfet de l'Orne, ou son représentant

◆ **Agence de l'Eau Loire - Bretagne**

Monsieur le Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
ou son représentant

◆ **Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

◆ **Directions Départementales des Territoires**

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe,
ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Mayenne,
ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,
ou son représentant

◆ **Office Français de la Biodiversité (OFB)**

Madame la Directrice Régionale Pays-de-la-Loire de l'Office Français de la Biodiversité, ou son
représentant

◆ **Unité Départementale et du Patrimoine de La Sarthe (UDAP)**

Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Sarthe,
Architecte des Bâtiments de France,
ou son représentant

◆ **Centre Régional de la propriété forestière (CRPF)**

Monsieur le Président du centre régional de la propriété forestière, ou son représentant

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral DCPAT 2018-0029 du 22 janvier 2018 demeurent inchangées. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne.

Il sera mis à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.\(département\).gouv.fr](http://www.(département).gouv.fr)), ainsi que sur le site GESTEAU (www.gesteau.eaufrance.fr) agréé par le Ministère de la Transition écologique.

ARTICLE 4 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Thierry BARON

